Informations de base

2015/2512(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens **Subject** 6.10.01 Politique étrangère et diplomatique commune 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Inde Italie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/01/2015	Débat en plénière		
15/01/2015	Décision du Parlement	T8-0013/2015	Résumé
15/01/2015	Résultat du vote au parlement		
15/01/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/2512(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0006/2015	12/01/2015	
Proposition de résolution		B8-0009/2015	12/01/2015	
Proposition de résolution		B8-0010/2015	12/01/2015	
Proposition de résolution		B8-0015/2015	12/01/2015	
Proposition de résolution		B8-0016/2015	12/01/2015	
Proposition de résolution		B8-0017/2015	12/01/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0013/2015	15/01/2015	Résumé

Résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens

2015/2512(RSP) - 15/01/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle que le 15 février 2012, le navire Enrica Lexie, de la marine marchande italienne, qui se rendait de Singapour à Djibouti, a croisé la route du chalutier St Anthony au large des côtes de l'État indien du Kérala. Á bord, se trouvaient 6 fusiliers marins italiens (les «marò») pour en assurer la protection contre d'éventuels actes de piraterie. Craignant une attaque de pirates, des coups de feu de semonce ont été tirés en direction du navire qui s'approchait et deux pêcheurs indiens y ont tragiquement trouvé la mort;

Depuis, les membres des forces de l'ordre indiennes ont arraisonné le navire, confisqué les armes des fusiliers marins et arrêté 2 fusiliers italiens, créant une tension diplomatique considérable entre les deux pays.

Le Parlement se dit vivement préoccupé par le maintien en détention, sans mise en accusation, des fusiliers marins italiens et insiste sur **la nécessité de leur rapatriement**. Il souligne que la lenteur extrême de la procédure et les restrictions imposées à la liberté de mouvement des fusiliers marins sont inacceptables et constituent une **grave atteinte aux droits de l'homme de ces derniers**.

Dans ce contexte, le Parlement encourage la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les fusiliers italiens afin de parvenir rapidement au règlement satisfaisant de cette affaire.

Il rappelle enfin que la sauvegarde des droits et de la sécurité des citoyens de l'Union dans les pays tiers reste du ressort des représentations diplomatiques de l'Union.